Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR ATTÉNUER LES CONSÉQUENCES DE LA SÉCHERESSE

Mesures d'exception pour les détenteurs de bétail

Vu la situation de plus en plus précaire des détenteurs de bétail face aux effets de la sécheresse, le Service de l'agriculture a pris des mesures exceptionnelles pour permettre l'affouragement des animaux, aussi bien en région de plaine qu'en région de montagne. Ces mesures s'ajoutent à l'autorisation, annoncée la semaine dernière, de la pâture précoce des prairies extensives et peu intensives.

Les agriculteurs en difficulté sont dès ce jour au bénéfice des mesures suivantes:

En région de plaine:

- Dès à présent l'herbe des jachères tournantes peut être utilisée pour affourager le bétail (fauche ou pâture). Toute utilisation doit cependant être préalablement et obligatoirement annoncée au préposé à la culture des champs.

Sur les alpages:

- Les exploitants d'alpage sont autorisés à affourager des fourrages grossiers ne provenant pas de l'alpage, y compris du maïs plante entière. Le but de cette mesure est de permettre de garder sur les alpages le bétail qui n'y trouve plus de quoi s'alimenter correctement, alors que les domaines de base sont eux aussi totalement asséchés. Ainsi déchargés, ces domaines de base réserveront une éventuelle repousse pour acceuillir les troupeaux cet automne dans des conditions qu'il faut espérer plus supportables.

- Si l'alpage est trop éloigné de l'exploitation de base, le retour prématuré du bétail en plaine ne sera en principe pas sanctionné s'il devait en résulter une charge usuelle inférieure au minimum requis pour les contributions d'estivage.

Pour les deux cas prévus, une annonce devra être préalablement et obligatoirement faite à l'inspecteur du bétail où est situé l'alpage (inspecteur des montagnes).

En complément à ces mesures d'exception, le Service de l'agriculture soutiendra financièrement une campagne spéciale d'élimination des vaches de réforme en région de plaine, organisée par la Société Vaud Genève des producteurs de bétail de boucherie, afin d'échelonner l'offre avant la désalpe.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 juillet 2003

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021 316 61 98 Bernard Perret, adjoint technique, 021/316 62 04